

## Compte rendu de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le 4 novembre 2013 à 20 heures 30.

**Présents** : Catherine DETHUNE, Jacques-Yves PUTEGNAT, Patrice BIERI, Claude SALLET, Emmanuel RAIMOND, Pascal BIERI, Pierre HUET, Murielle STEPHAN et Marc DEFORGE.

**Excusé** : Denis MOLINIER a donné procuration à Marc DEFORGE.

**Secrétaire** : Emmanuel RAIMOND.

7 spectateurs

### ORDRE DU JOUR

#### **Approbation du compte -rendu de la réunion précédente**

Rajouter sur le précédent compte rendu les membres présents à la réunion du 7 octobre 2013 à savoir : Catherine DETHUNE, Jacques-Yves PUTEGNAT, Denis MOLINIER, Pierre HUET, Murielle STEPHAN et Marc DEFORGE.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé par 6 voix pour et 4 abstentions.

#### **Taxes d'aménagement : nouveau périmètre.**

La décision de modifier le périmètre annule et remplace la délibération n°2395 du 7 novembre 2011.

Vote sur le texte proposé : Pour : 9 Abstention : 1

#### **Contrat unique d'insertion**

Après six mois de travail dans la commune, Monsieur Delva a été embauché en CDD pour un an, le 4 décembre 2012. Il était pris en charge à 90% avec 20 heures par semaine.

CAP EMPLOI peut prolonger son contrat d'un an à raison de 26 heures par semaine prises en charge à 90 %. Monsieur Delva donnant toute satisfaction, Madame Le Maire propose la reconduction du nouveau contrat à 26 heures prises en charge à 90%, plus une heure à la charge de la commune.

Après délibération, la proposition est acceptée avec 9 voix pour et une abstention.

#### **Modification statuts SIEM**

Après lecture du projet de délibération, quelques questions restent à éclaircir. Le projet sera revu lors de la réunion du prochain conseil.

#### **Salle des fêtes : facturation téléphone**

La salle des fêtes est occupée par la garderie des enfants et les accueils de loisirs.

Les notes téléphoniques sont passées de 0.18€ en janvier à 7€ 18 en juillet puis à 15.73€ en Septembre.

Bien que dérisoire, les communications étant à la hausse, la commune se pose la question de les répercuter à l'association de territoire d'à Coolà.

Après délibération : 9 voix pour et une abstention pour la répercussion des factures

## Rapport sur l'eau

➤ 3075 habitants sont desservis, on dénombre 1329 abonnés. Ce nombre va augmenter vu l'intégration de Pogny. La consommation moyenne journalière est en baisse (117 litres par habitant). Le rendement du réseau s'améliore (73,7 % en 2012 contre 67,4 % en 2011). Les pertes ont diminué.

➤ En 2010, 75 fuites sur le réseau étaient comptabilisées, en 2012 : 35.

Mais les fuites sont plus nombreuses sur les compteurs.

L'indice linéaire de pertes en réseau, c'est à dire la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé est de 1 m<sup>3</sup>/km/jour.

➤ La qualité de l'eau est bonne : on note toutefois la présence de Chlorure de Vinyle Monomère à un taux supérieur à la moyenne : 2 purges automatiques aux antennes de Saint Quentin et Saint Martin aux Champs ont été installées.

➤ Au premier janvier 2012, le prix du m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> était d'1€ 70 et en janvier 2013 de 1 € 88.

Il y a eu 7 interventions sur Ecury.

Après délibération, le rapport a été approuvé à l'unanimité.

## Participation citoyenne

La gendarmerie est venue présentée le dispositif « Participation citoyenne » en plénière de la Communauté de Communes. Un résumé de ce dispositif est fait en conseil.

En raison du nombre de malveillances, l'opportunité de ce dispositif, visant à créer une solidarité entre voisins pour dissuader les incivilités, sera revue en commission.

## Comptes rendus

CCVC : Voir le compte rendu affiché dans les tableaux

Le nom retenu par la CCVC pour la future intercommunalité est : "entre Moivre et Coole". Il faut maintenant attendre le choix des autres communautés.

## Repas dansant

Soirée du 12 octobre : 88 adultes et 11 enfants.

L'animateur a contenté tous les présents et la participation des volontaires a été fort appréciée.

**Recettes** : 470 € pour les 47 habitants d'Ecury, 615 € pour les personnes extérieures au village et 88€ pour les enfants, 562 € pour le bar, soit un total de 1735 €.

**Dépenses** : 2779,97 € (animateur : 600 €, SACEM et SPRE : 100.99 €, traiteur : 1097,07 €, boulanger : 163.50 €, boissons 388.60 €...)

Le reste à charge pour la commune est de 1044,97 €.

## Traverse

Sécurisation de la traverse.

Aucune subvention n'a été attribuée, par contre une somme maximum de 50 000 € provenant des amendes de police peut être allouées à la commune par dossier présenté pour un total de dépenses de 160 000 € environ ; l'opération peut se renouveler tous les trois ans.

Un dossier supplémentaire peut être déposé pour les arrêts de bus à hauteur de 20 000 €.

Un aménagement est envisagé de la place du village jusqu'à la boulangerie dans un premier temps. Une réunion avec le bureau d'études est prochainement prévue.

## Questions diverses

-Les travaux de voiries ont été réceptionnés :

Une retouche a été faite au début de la route de Mairy, la rue de la gare a été dérasée et quelques reprises y ont été faites.

En collaboration avec la DDT, la commune a entrepris une mise à jour de ses chemins. Ces derniers sont classés dans des « tableaux » : jaunes pour les voies du domaine privé de la commune et verts pour les voies du domaine public (d'utilité publique et carrossables).

Le procès-verbal de remembrement équivalent à un acte de propriété, a été retrouvé et permet de finaliser le dossier. Le chemin de Cheniers essentiellement emprunté par les agriculteurs, pourrait passer dans le tableau jaune.

-Monsieur Bernard Robert a envoyé un mail à la mairie à propos de la coupe de bois le long du cimetière faisant remarquer que l'employé communal se serait approprié le bois coupé.

Il l'avait en fait laissé dans le camion communal le temps du weekend avant de le décharger le lundi matin à la première heure sur le terrain communal du Mazin.

- M. et Mme Palussière ont demandé l'autorisation d'aménager leur devant de porte chemin des hauts en remplaçant l'herbe par des cailloux.

Une extension de réseau est envisagée, il est donc opportun d'attendre.

-Changement de compte pour les travaux réalisés dans le logement communal : Lors de l'enregistrement du budget 2013 par la trésorerie, le montant des travaux réalisés par l'adjoint technique ne pouvait pas rester au compte 2132 opération 51 mais devait être imputé au compte 2132 chapitre 40 pour la somme de 2500€.

Fin de séance 22 h 30.